



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME**Association Société d'entraide et d'action psychologique (SEDAP) pour le programme Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) - Subvention 2026**

LA SEDAP est une structure associative implantée depuis 50 ans sur le territoire dijonnais et spécialisée dans la prise en charge des addictions avec ou sans substances.

Le programme TAPAJ, Travail Alternatif Payé à la Journée, est porté par le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) de la SEDAP depuis 10 ans. Il repose sur un principe simple mais essentiel : proposer un accès immédiat à une activité rémunérée, sans condition préalable, afin de créer un premier levier de remobilisation et favoriser l'accroche durable aux soins.

Il s'inscrit pleinement dans la double logique de réduction des risques et des dommages du point de vue de la santé, et d'insertion sociale et professionnelle à destination de personnes en situation de grande précarité, en particulier des jeunes. L'accompagnement se déroule en trois phases permettant de s'adapter au mieux aux besoins du public avec une intensification progressive du rythme de travail et une montée en charge de l'accompagnement vers l'emploi, le logement et le soin.

La SEDAP s'appuie sur l'association intermédiaire Flexiservices qui assure le portage salarial des "TAPAJeurs" (c'est à dire les bénéficiaires du programme TAPAJ). Flexiservices est également un partenaire de choix pour proposer les missions en sortie de parcours. La SEDAP consacre 2 ETP de coordination et d'encadrement au programme TAPAJ et s'appuie sur ses équipes dans l'accompagnement au soin.

En 2025, le dispositif a accompagné 42 "TAPAJeurs", soit une baisse de 28,81 % par rapport à 2024. Cette évolution ne traduit pas un désengagement du public mais s'explique en grande partie par une baisse de l'activité des plateaux de travail, qui a mécaniquement limité les possibilités d'accueil de nouveaux bénéficiaires sur le dispositif.

L'activité reste néanmoins soutenue, avec 3 532 heures travaillées. Parmi celles-ci, 2 281 heures ont été facturées et 1 250 financées par les collectivités dont la Ville de Dijon. TAPAJ a par ailleurs été attributaire d'un marché public pour la maintenance des boîtes à livres sur le territoire de Dijon Métropole. Ce marché ouvre des perspectives importantes en termes de régularité de l'activité, de visibilité et de consolidation du dispositif. Le partenariat avec DIEZE autour de la collecte de cartons demeure également un pilier de l'activité.

15 TAPAJeurs ont également quitté TAPAJ en 2025, dont 40 % ont pu accéder à l'emploi durable, à l'intérim, ou à une structure de l'insertion par l'activité économique, ainsi qu'à des parcours de soin. D'autres situations de ruptures de parcours sont observées (abandons, des déménagements ou des incarcérations) qui témoignent de trajectoires complexes, mais pour lesquelles les avancées obtenues sur le parcours doivent néanmoins être considérées comme positives (accès au droit, inclusion sociale etc....).

Le budget de l'action est de 304 433€ pour l'année 2026. Le programme TAPAJ bénéficie d'un cofinancement de l'Etat. Il est proposé que Dijon métropole accorde pour 2026 une subvention stable par rapport à 2025, soit un montant de 25000€ correspondant à 8% du budget. Cette subvention est pour 50% financée dans le cadre du Contrat Local des Solidarités conclu entre l'Etat et la Métropole de Dijon.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole et la SEDAP, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 25 000 € à la SEDAP ;

- **de prélever** cette somme sur le budget 2026.

SCRUTIN

POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)